

Questions au Feuilleton

LE PROGRAMME DE STIMULANTS À L'INVESTISSEMENT

Question n° 922—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'instaurer un programme mixte de subventions et d'allègements fiscaux pour inciter les sociétés à investir dans la recherche et le développement au Canada lorsqu'elles peuvent à l'heure actuelle opter pour un pays plus prometteur?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En 1977, l'administration fédérale a prolongé de trois années supplémentaires le crédit d'impôt à l'investissement de 5 p. 100 et l'a étendu aux dépenses courantes et en capital ayant trait à la recherche et au développement scientifiques. En outre, on a majoré le taux du crédit pour les régions désignées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. En ce qui concerne la Saskatchewan, le Manitoba, le nord de l'Ontario, le nord de l'Alberta, le nord de la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et les régions désignées du Québec, autres que la Gaspésie, on a porté le taux du crédit à 7.5 p. 100. Pour les provinces de l'Atlantique et la Gaspésie, on a porté le taux du crédit à 10 p. 100. Outre le crédit d'impôt à l'investissement, une déduction immédiate est permise en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, tant sur les dépenses courantes que sur les dépenses en capital relatives à la recherche scientifique liée à l'entreprise du contribuable. Le ministère de l'Industrie et du Commerce fournit de l'aide aux entreprises en vertu du programme d'expansion des entreprises. Ce programme, établi en 1977, remplace un certain nombre de programmes d'aide aux entreprises, dont les suivants: PAIT, Programme pour l'avancement de la technologie; IDAP, Programme d'aide au design industriel; GAAP, Programme d'aide générale de transition; AAA, Programme d'aide de transition à l'industrie automobile; FTIAP, Programme de redressement des industries de la tannerie et de la chaussure; PIDA, Programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique; PEP, Programme d'accroissement de la productivité. L'administration fédérale est bien consciente de l'importance vitale du maintien de la compétitivité de la technologie canadienne. En conséquence, l'efficacité de ces stimulants et le besoin d'indications supplémentaires sont à l'étude.

LE PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE DE
MAIN-D'ŒUVRE CANADAQuestion n° 1075—**M. Benjamin:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il, au cours des deux dernières années, fourni au Canadien Pacifique de l'argent pour la formation en cours d'emploi du personnel de bord, d'apprentis conducteurs, de conducteurs stagiaires, de chefs d'équipes d'entretien ou de mécaniciens et, dans l'affirmative, combien a été consenti à la division de a) Moose Jaw, b) Saskatoon?

2. Des indemnités d'éloignement ont-elles été versées aux instructeurs et, dans l'affirmative, de quel montant?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui. Au cours des deux dernières années, seize agents de manœuvre (centre de triage) et dix conducteurs de locomotive ont suivi des cours de formation (y compris une formation en cours d'emploi) dans le cadre du programme de formation industrielle de Main-d'œuvre Canada. a) Division de Moose Jaw: \$4,412. b) Division de Saskatoon: \$18,411.

[M. Cafik.]

2. Oui. Elles s'élevaient à \$288.

EMPLOI ET IMMIGRATION—LA SUSPENSION DE PUBLICATIONS

Question n° 1079—**M. Stevens:**

Des communiqués, bulletins d'information ou documents similaires émanant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont-ils cessé d'être publiés l'année dernière et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quel en était le titre, b) quel en était le sujet, c) pourquoi, d) combien de temps la publication de ces documents a-t-elle été suspendue ou le sera-t-elle?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): a) Revue canadienne de la main-d'œuvre et de l'immigration. b) Des renseignements et des statistiques sur le marché du travail au Canada fournis par le secteur privé et des études portant sur les réalisations dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'immigration au Canada. c) Par mesure d'économie. d) Pour une période indéterminée.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont reçu une réponse. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. JONES—LE RETARD À RÉPONDRE À LA QUESTION N° 145
MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas ressasser la même chose, mais la question n° 145 marquée d'un astérisque est inscrite en mon nom au *Feuilleton* depuis le 19 octobre et y figurait déjà en juillet 1977. Elle n'a pas encore obtenu de réponse. Si le secrétaire parlementaire voulait bien secouer un peu les bureaucrates paresseux qui auraient dû faire ces recherches, nous pourrions peut-être obtenir cette réponse sans délai.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Évidemment, monsieur le président, il s'agit là d'une question qui touche à divers ministères et, règle générale, les fonctionnaires de ces ministères font un très bon travail en répondant aux questions à la Chambre, mais au sujet de la question posée par le député je vais m'assurer qu'il obtienne sa réponse le plus tôt possible.

* * *

[Traduction]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'amabilité d'appeler l'avis de motion n° 55 portant production de documents?

COPIE DES DIRECTIVES DE JUIN 1976 VISANT À METTRE FIN À L'OUVRETTURE DU COURRIER AU NOM DU SERVICE DE SÉCURITÉ
[Texte]

Motion n° 55—**M. Lawrence:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des directives émises par le sous-directeur général (Opérations) du Service de sécurité qui ont supposément mis fin, en juin 1976, à l'interception et à l'ouverture du courrier au nom du Service de sécurité, ou d'autres témoignages à cet égard.